

## **PARTIE III. INVENTAIRES BIOLOGIQUES**

## 3. INVENTAIRES BIOLOGIQUES

### 3.1 Méthodologie d'inventaires et cartographie

Les inventaires biologiques réalisés en 2002 constituent un état initial du site. Ils ont été réalisés à une échelle appropriée aux caractéristiques du site de façon à déterminer les principales caractéristiques des habitats d'intérêt communautaire (localisation, surface, état de conservation). Ils attestent également de la présence d'espèces d'intérêt communautaire associées à ces milieux.

Un diagnostic biologique à l'échelle parcellaire a été réalisé ou le sera, en lien avec les propriétaires/exploitants, dans le cadre d'actions contractuelles (CAD, Contrats Natura 2000) en cours ou à venir sur ce territoire.

#### 3.1.1 Les habitats

D'un point de vue méthodologique, la cartographie des habitats sur le site des marais de Rochefort a nécessité plusieurs **étapes** :

##### 1- La constitution d'un **fond cartographique de base**

Sur le marais, l'entité de surface pratique à cartographier et facilement identifiable sur le terrain et sur les photographies aériennes est la parcelle (délimitée en marais généralement par des fossés). Le fond cartographique de base constitué pour le marais de Rochefort est composé de plus de 3400 parcelles.

2- La recherche et l'exploitation de données préexistantes sur **l'occupation du sol** du marais de Rochefort. Des données issues notamment de l'INRA de Saint Laurent de la Prée (étude réalisée en 1997) et de l'ADASEA (contrats OLAE, 1999) ont été intégrées à la base de données.

Un certain nombre de fonds cartographiques (périmètre Natura 2000, SCAN 25 de l'IGN...) ont été fournis par la DIREN Poitou-Charentes.

3- La **photo-interprétation** des photos aériennes ou « orthophotos » effectuées par l'IGN en 1999 (secteurs non renseignés par l'INRA)

4- La réalisation de **relevés de végétation** sur un échantillon de parcelles (hormis la ligne littorale qui a fait l'objet d'une cartographie exhaustive) : caractérisation des habitats relevant de la Directive Habitats\* (expertise réalisée par la LPO du 15 avril au 15 mai 2002)

5- la conduite de **consultations communales** en 2003 pour valider et préciser l'occupation du sol (rencontre des exploitants de mars à juin 2003 et mise à disposition dans les mairies de cartes)

Les différentes données récoltées ont été intégrées à un Système d'Information géographique dont la base de donnée associée a été régulièrement mise à jour en fonction des différentes étapes citées ci-dessus.

#### **La classification des habitats**

##### → *La nomenclature Corine Biotopes*

Il s'agit d'une classification européenne pour désigner les milieux naturels à anthropiques. Cette nomenclature fait l'objet d'un catalogue auquel l'ensemble des scientifiques européens se réfèrent. Chaque type de milieu inscrit au titre de cette classification bénéficie d'un code Corine.

Ex : Code Corine 15.52 = *Prairies subhalophiles thermo-atlantiques*  
Code Corine 82 = *Cultures*

##### → *La nomenclature Eur15*

Si tous les milieux bénéficient d'un code Corine, seuls ceux inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats, qui correspondent aux habitats d'intérêt communautaire, bénéficient d'un code lié à la nomenclature Eur 15, appelé code Natura 2000.

Ex : Code Corine 15.52 = *Prairies subhalophiles thermo-atlantiques*  
Code Natura 2000 = 1410 ( «Habitat d'intérêt communautaire» relevant de la Directive Habitats)

Code Corine 82 = *Cultures*

Habitat ne relevant pas de la Directive Habitats : pas de code Natura 2000

#### 3.1.2 Les espèces

Diverses méthodes d'inventaires et d'échantillonnage ont été mises en œuvre afin d'identifier et cartographier les espèces d'intérêt communautaire (Annexe 2 et 4 de la Directive Habitats) présentes sur le site.

Le suivi des Loutres s'est basé sur le repérage d'indices de présence (Epreintes, empreintes et autres indices) le long de transects s'appuyant sur des éléments caractéristiques du paysage (pont, pas de parcelles, confluence de canaux). Concernant le Vison d'Europe, les données mentionnées ne sont pas issues d'un protocole d'échantillonnage standardisé, mais de résultats de captures ou d'observations. Pour les chauve-souris, c'est la technique des points d'écoute qui a été adoptée. Les transects « Loutres » et les points d'écoute « Chiroptères » ont été localisés sur des cartes de présence/absence.

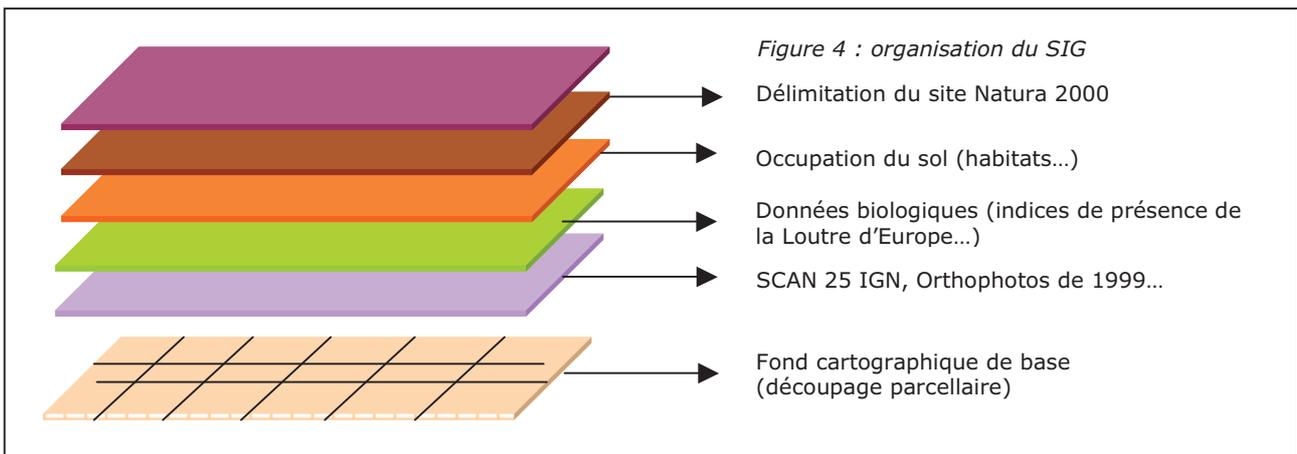
Pour d'autres espèces, telles que les reptiles, amphibiens et insectes, il n'était pas possible à l'échelle du site et dans le cadre du temps imparti pour les inventaires en 2002, de mettre en place une méthodologie de prospection particulière. Les données mentionnées proviennent d'informations recueillies au fur et à mesure lors de visites sur le terrain.

Les cartes détaillées de l'ensemble des données recueillies en 2002 ont été rassemblées dans le cadre d'un volume biologique du DOCOB ainsi que d'un recueil cartographique (échelle 1/25000 ème) remis à la DIREN.

### 3.2. Le Système d'Information géographique

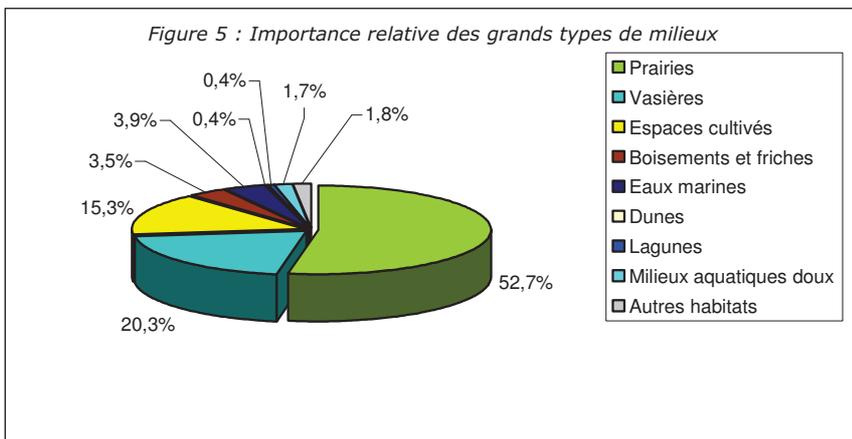
L'état des lieux du site des Marais de Rochefort issu des inventaires biologiques et socio-économiques, des consultations communales, etc. est rentré sous **SIG** (Système d'Information Géographique). Différentes couches d'information composent ce SIG (cf figure 4).

Par exemple, pour le fond parcellaire constitué (cf. méthode exposée au § 3.1.1), les informations attributaires à chaque parcelle (surface, type d'habitat...) sont rentrées dans une base de données. Cette base de données est évolutive : elle peut être complétée et mise à jour en fonction des informations récoltées (données sur l'usage du sol...).



### 3.3 Bilan patrimonial

#### 3.3.1 Synthèse des habitats cartographiés

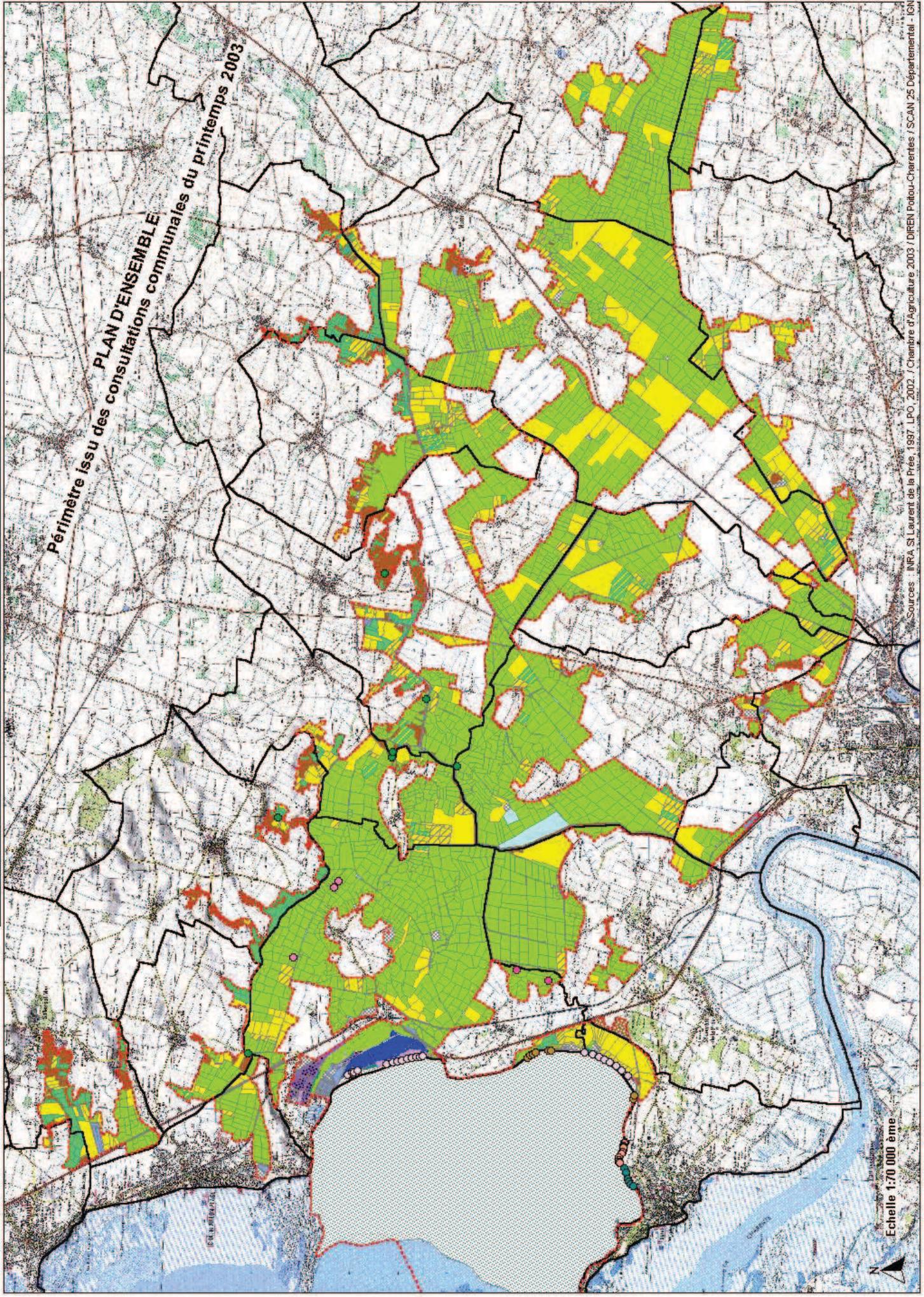


**18 habitats d'intérêt communautaire** dont 3 prioritaires ont été répertoriés sur le site. Ils se répartissent au sein de 9 grands types de milieux (cf. figure 5).

*Avertissement* : L'indication de surface indiquée pour les milieux aquatiques doux (canaux et fossés de marais essentiellement) est à prendre avec précaution dans la mesure où l'emprise de l'ensemble des canaux et fossés n'a été estimée qu'en terme de linéaire et non de surface.

**Carte 9 : Cartographie des habitats sur les marais de Rochefort**

Carte 9 : Les Habitats du site Natura 2000 des marais de Rochefort



**Carte 9 : Cartographie des habitats sur les marais de Rochefort  
(légende)**

## Carte 9 : Les habitats du site Natura 2000 des marais de Rochefort

### Légende

#### MILIEUX AQUATIQUES ET VEGETATION RIVERAINE

-  Canaux et fossés 22.13\*
-  Autres milieux aquatiques
-  Mégaphorbiaies 37.7\*

#### VASIERES ET PRES SALES

-  Vasières 12\*
-  Végétations à Salicorne 15.11\*
-  Prés salés 15.13\*
-  Prés à Spartine 15.12\*

#### DUNES ET FALAISES LITTORALES

-  Végétations des Laisses de mer 17.2\*
-  Dunes embryonnaires 16.21\*
-  Dunes mobiles 16.212\*
-  Dunes fixées 16.222\*\*
-  Dunes boisées 16.29\*
-  Dépressions intradunales 16.31/16.32/16.33/16.34/16.35\*
-  Falaises avec végétation 18.21\*

#### LAGUNES

-  Lagunes 21\*\*

#### PRAIRIES ET PELOUSES

-  Prairies subsaumâtres 15.52\*
-  Prairies humides eutrophes 37.2
-  Prairies temporaires 81
-  Pelouses calcaires 34.332\*

#### MARES TEMPORAIRES

-  Mares temporaires méditerranéennes 22.343\*\*
-  Eaux oligo-mésotrophes à gazons amphibie 22.32\*

#### BOISEMENTS ET FRICHES

-  Boisements (Frênaies-chênaies 41.22, Haies ...)
-  Friches 87

#### ESPACES CULTIVES

-  Cultures 82
-  Jachères 82

#### MILIEUX ARTIFICIALISES

-  Bâtiments, jardins, remblais, ... 85,86

 Périmètre du site Natura 2000 des marais de Rochefort réajusté suite aux consultations communales

 Limites communales

Habitats relevant de l'annexe I de la Directive Habitats 92/43 CEE:  
22.13\* : Habitat d'intérêt communautaire  
21\*\* : Habitat d'intérêt communautaire prioritaire  
37.2 : Habitat ne relevant pas de l'annexe I de la Directive Habitats

**Tableau 1 : Récapitulatif des surfaces des habitats cartographiés**

| Intitulé scientifique de l'habitat  | Code Corine      | Code N2000 | Statut | Surface totale                 | Localisation sur le site   |
|---|------------------|------------|--------|--------------------------------|--|
| <b>PRAIRIES ET PELOUSES</b>   |                  |            |        |                                |  |
| Prairies subhalophiles thermo-atlantiques   | 15.52            | 1410       | H      | 6675,2 ha                      | Majeure partie des prairies du marais intérieur de Rochefort   |
| Prairies humides eutrophes  | 37.2             | -          | A      | 312,2 ha                       | Prairies des diverticules boisés au nord du périmètre  |
| Prairies temporaires  | 81               | -          | A      | 137,5 ha                       | Prairies semées  |
| Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires                       | 34.332           | 6210       | H      | 2,5 ha                         | Anse de Fouras et Côte de Liron  |
| <b>MILIEUX AQUATIQUES ET VEGETATION RIVERAINE</b>   |                  |            |        |                                |  |
| Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels  | 22.13            | 3150       | H      | 205,6 km linéaires<br>184,2 ha | Ensemble du réseau hydraulique primaire, secondaire et tertiaire du marais de Rochefort                  |
| Mégaphorbiaies  | 37.7             | 6430       | H      | non évaluée                    | Complexe d'habitat avec le linéaire de canaux et fossés de marais et surfaces ponctuelles                |
| Autres milieux aquatiques   | -                | -          | A      | 41,4 ha                        | Lagunages et autres plans d'eau (mares d'anciennes sablières...)   |
| Estuaires   | 13.2,<br>11.2    | 1130       | H      | 527 ha                         | Eaux marines dans le prolongement de la Baie d'Yves (Mer des pertuis)                                    |
| <b>BOISEMENTS ET FRICHES</b>  |                  |            |        |                                |  |
| Boisements  | -                | -          | A      | 451,5 ha                       | Diverticules boisés au nord du périmètre et linéaires boisés   |
| Friches   | 87               | -          | A      | 24,6 ha                        | Sites ponctuels  |
| <b>MARES TEMPORAIRES</b>  |                  |            |        |                                |  |
| Mares temporaires méditerranéennes  | 22.343           | 3170       | P      | < 1 ha                         | Mares situées au sein de la Réserve Naturelle d'Yves et mares à vocation cynégétique en marais intérieur |
| Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des LITTORELLETEA et/ou des ISOETO-NANOJUNCETEA | 22.32            | 3130       | H      | < 1 ha                         | Mares à vocation cynégétique en marais intérieur   |
| <b>VASIERES ET PRES SALES</b>   |                  |            |        |                                |  |
| Grandes criques et baies peu profondes  | 12               | 1160       | H      | 2729 ha                        | Totalité des vasières intertidales de la Baie d'Yves   |
| Végétations annuelles pionnières à Salicornia et autres des zones boueuses et sableuses                     | 15.11            | 1310       | H      | 2,6 ha                         | Rives des lagunes de la Réserve Naturelle d'Yves et anciens bassins conchylicoles de l'Anse de Fouras    |
| Prés salés atlantiques  | 15.13            | 1330       | H      | 8,8 ha                         | Tapis ponctuels dans l'Anse des Boucholeurs et dans l'Anse de Fouras                                     |
| Pré à Spartina  | 15.12            | 1320       | H      | < 1 ha                         | Taches ponctuelles dans l'Anse de Fouras   |
| <b>DUNES ET HABITATS DU HAUT DE PLAGE</b>   |                  |            |        |                                |  |
| Végétations des laisses de mer  | 1710             | 1210       | H      | 7,2 ha                         | Linéaire au sommet des estrans de l'Anse des Boucholeurs et de l'Anse de Fouras                          |
| Dunes mobiles embryonnaires   | 16.21            | 2110       | H      | < 1 ha                         | Taches ponctuelles dans l'Anse des Boucholeurs et dans l'Anse de Fouras                                  |
| Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria   | 16.212           | 2120       | H      | 1,9 ha                         | Sud de l'Anse des Boucholeurs  |
| Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)  | 16.222           | 2130       | P      | 19,7 ha                        | Dunes situées principalement au sein de la Réserve Naturelle d'Yves + Cabane des Sables                  |
| Dunes boisées du littoral atlantique  | 16.29            | 2180       | H      | 11,5 ha                        | Réserve Naturelle d'Yves   |
| Dépressions humides intradunales  | 16.31 à<br>16.35 | 2190       | H      | 25,4 ha                        | Réserve Naturelle d'Yves + Cabane des Sables   |
| Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques   | 18.21            | 1230       | H      | < 1ha                          | Sud de l'Anse de Fouras  |
| <b>LAGUNES</b>  |                  |            |        |                                |  |
| Lagunes   | 21               | 1150       | P      | 51,5 ha                        | Réserve Naturelle d'Yves   |
| <b>CULTURES ET JACHERES</b>   |                  |            |        |                                |  |
| Cultures  | 82               | -          | A      | 1679,3 ha                      | Espaces cultivés en zone de marais   |
| Jachères  | 82               | -          | A      | 393,6 ha                       |  |
| <b>AUTRES HABITATS</b>  |                  |            |        |                                |  |
| Milieux artificialisés  | 85,86            | -          | A      | 86,7 ha                        | habitations, sièges d'exploitation agricole, campings, jardins...  |
| Infrastructures routières et ferroviaires, chemins  | -                | -          | A      | 156,7 ha                       |  |
| Surface totale des habitats de l'Annexe I (non prioritaires)  |                  |            |        | 10179,3 ha                     |  |
| Surface totale des habitats prioritaires  |                  |            |        | 72,2 ha                        |  |
| TOTAL des habitats d'intérêt communautaire  |                  |            |        | 10251,5                        |  |
| Surface totale du site  |                  |            |        | 13536 ha                       |  |

H : Habitat d'intérêt communautaire\* (Annexe I, Directive Habitats) / P : Habitat d'intérêt communautaire prioritaire\*\* (Annexe I, Directive Habitats) / A : Autres habitats ne relevant pas de l'annexe I de la Directive Habitats

Les **habitats d'intérêt communautaire prioritaires** (Dunes fixées, Lagunes et Mares temporaires méditerranéennes), représentant une surface totale de 72,2 ha, sont situés sur la bordure littorale du site. Les dunes fixées et lagunes sont situées au sein de la Réserve Naturelle des marais d'Yves et font l'objet d'une gestion orientée vers la préservation de ces habitats originaux. Les mares temporaires, pour les sites actuellement connus, sont toujours situées à moins de 2km du littoral. Les stations connues se répartissent entre la réserve naturelle et des plans d'eau à vocation cynégétique.

### **3.3.2 L'évaluation de l'état de conservation des habitats**

Notion d'état de conservation d'un habitat naturel (Cahiers d'habitats, Collectif, 2002)

« *Un habitat peut se trouver dans divers états liés à des évolutions naturelles, aux variabilités stationnelles ou aux activités humaines. Dans ce cas, ces différents états peuvent avoir des degrés de naturalité variés (formes typiques, dégradées, appauvries, modifiées...)... Ils peuvent faire l'objet d'un classement qui permet de choisir le ou les états que l'on souhaite maintenir ou atteindre pour l'habitat. On distingue ainsi les états à privilégier et les autres états observables (ex : habitat herbacé envahi par les ligneux ou communautés dominées par une espèce très coloniale conduisant à un appauvrissement et une banalisation floristique de l'habitat).* »

Les critères permettant d'évaluer l'état de conservation d'un habitat sont donc nombreux et peuvent s'apprécier notamment en terme :

- d'étendue sur le site (surface couverte par l'habitat),
- de sa représentativité à l'échelon régional, de structure de la végétation (faciès de l'habitat),
- de typicité (présence de tout ou partie du cortège d'espèces indicatrices),
- fonctionnement (facteurs hydrauliques, climatologiques, etc. agissant sur le développement de l'habitat),
- des pratiques de gestion (abandon, maintien ou intensification)...

Il en ressort que la caractérisation de l'état de conservation d'un habitat est complexe. Aussi, au regard de connaissances actuelles et du temps imparti à la réalisation des inventaires du DOCOB, l'appréciation de l'état de conservation est réalisée, dans le cadre de la présente étude, à dire d'expert et sur la base de critères qualitatifs. Une première qualification de cet état de conservation (bon, moyen, mauvais) est proposée dans les fiches de présentation des habitats (cf. § 3.4). Une explication plus détaillée figure en annexe 3.

Des études complémentaires sont à programmer dans la mise en œuvre du DOCOB afin d'évaluer l'évolution des principaux habitats (quantification des critères proposés pour évaluer l'état de conservation).

## **3.4 Présentation des habitats et espèces associées**

Ces fiches sont issues du volume d'inventaires biologiques du DOCOB.

Elles ont pour objet de présenter d'une manière synthétique les habitats :

- l'intitulé simplifié ou appellation locale de l'habitat, l'intitulé officiel au titre de la Directive Habitats (si un seul nom paraît, il s'agit de l'intitulé officiel) et l'état de conservation lorsque celui-ci est connu.

L'état de conservation noté sur les fiches de présentation des habitats a été représenté par l'un des symboles suivants :



: Bon



: Moyen



: Mauvais



: Variable selon les localisations



: A préciser

- le code Corine-Biotope et le code Eur 15 ou code Natura 2000, s'il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire inscrit à la Directive habitats,
- la surface de l'habitat sur le site et la qualification de l'état de conservation
- la description et la localisation de cet habitat, les espèces végétales caractéristiques
- les enjeux en terme de gestion de l'habitat

Les espèces patrimoniales (Faune, flore) associées à ces milieux sont également décrites :

- Statut de protection,
- Description de l'espèce, sa biologie et les habitats fréquentés,
- Enjeux en terme de gestion pour le maintien de l'espèce.

Les orientations de gestion formulées peuvent également s'appliquer aux autres espèces fréquentant ces milieux.

## **Habitats et espèces associées du marais intérieur**



## Les prairies de marais

*Prairies subhalophiles thermo-atlantiques*

|   |  |
|---|--|
| <p>Code N2000 : 1410<br/>Code Corine : 15.52</p>                | <p><b>Statut</b><br/>Habitat d'intérêt communautaire (Directive Habitats, Annexe I)<br/>Habitat d'espèces (Directive Habitats, Annexe II et IV et Directive Oiseaux)</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; float: right; text-align: center;">6675 ha</div>   |
| <p><b>Description<br/>Localisation</b></p>                      | <p>Les Prairies subhalophiles thermo-atlantiques se retrouvent au niveau des marais littoraux atlantiques : Marais Breton (Vendée), Marais Poitevin et Marais charentais (marais de Brouage, Rochefort).</p> <p>En marais de Rochefort, ces prairies représentent la principale composante du paysage. Différents facteurs influencent le développement de cet habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les sols argileux, plus ou moins enrichis en débris coquilliers marins (bri) et présentant un taux de salinité résiduel,</li> <li>- le micro-relief parcellaire (présence de jas et de bosses reliefs témoin de l'ancienne exploitation salicole...),</li> <li>- le climat qualifié de type thermo-atlantique (période de déficit hydrique estival),</li> <li>- la gestion agricole (fauche ou pâturage).</li> </ul> <p>Un certain nombre de prairies ne relèvent pas de cet habitat (450 ha):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les prairies temporaires qui correspondent à des prairies semées (Fétuque, Ray-Grass...)</li> <li>- les prairies humides eutrophes situées au niveau des diverticules boisés au nord du marais de Rochefort (transition marais-terre haute, taux de salinité moins important).</li> </ul> <p>Enfin, un certain nombre de parcelles en culture et de jachères (2073 ha) alternent avec les espaces en prairies.</p> |
| <p><b>Espèces végétales caractéristiques</b></p>                | <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-size: small; margin-right: 5px;">Photo : CREN</div>  </div> <p style="text-align: center; font-size: small;"><i>Renoncule à feuille d'ophioglosse</i></p> <p>Différentes associations végétales peuvent être distinguées sur le terrain (principalement en fonction du relief parcellaire et des pratiques de gestion agricole) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bosse</b> : Laïche divisée, Trèfle maritime, Trèfle de Micheli, Ray grass pérenne</li> <li>- <b>Niveau intermédiaire</b> : Vulpin bulbeux, Jonc de Gérard</li> <li>- <b>Baisse</b> : Cenanthe fistuleuse, Renoncule à feuilles d'ophioglosse,</li> </ul> <p>Les parcelles, où les 3 associations caractéristiques de cet habitat (associations mésophiles, méso-hygrophiles et hygrophiles) sont présentes, sont les plus diversifiées au plan floristique (gradient d'hydromorphie étendu induisant une flore riche et remarquable) et offrent un intérêt botanique maximal.</p>  |
| <p><b>Fonctions environnementales vis à vis de la faune</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Reproduction</b> : nidification au niveau des jas et dépressions en eau des prairies au printemps (Echasse blanche, Chevalier gambette, Vanneau huppé...), reproduction des insectes (Cuivré des marais...) et des amphibiens (au niveau des baisses non connectées au réseau hydraulique)</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Alimentation</b> : accueil de l'avifaune hivernante et migratrice dans les zones inondées (Canard souchet, Barge à queue noire, Chevalier gambette...), zones de chasse des chauve-souris</li> </ul>  |
| <p><b>Facteurs défavorables / Problématiques de gestion</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des surfaces en prairies naturelles (remblaiement, labour)</li> <li>- Modes de gestion ne permettant pas le développement de la flore patrimoniale (fertilisation excessive, désherbage chimique et fauche précoce)</li> <li>- Absence d'entretien du réseau hydraulique et de ses annexes</li> </ul>  |

### Orientations de gestion favorables à cet habitat

- ➔ Soutenir une utilisation agricole extensive des prairies de marais par le pâturage ou la fauche,
- ➔ Favoriser les pratiques de gestion agricoles et hydrauliques permettant de maintenir la richesse floristique de ces prairies et l'accueil de la faune associée,
- ➔ Entretien et restaurer les milieux aquatiques (réseau hydraulique, mares, baisses...) associés aux prairies.

## Le Cuivré des marais

*Lycaena dispar*

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Description<br/>Localisation</b></p>                      | <p><b>Statut</b><br/>Espèce visée par la Directive Habitats (Annexes 2 et 4) et protégée au niveau national</p>  |
|   | <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-size: small; margin-right: 5px;">Photo : P. Jourde, LPO</div>  <div style="margin-left: 10px;"> <p>Le Cuivré des marais est un petit papillon (2 cm) dont le dessus des ailes est orange vif. Ses habitats de prédilection sont les prairies naturelles humides.</p> <p>Il a vu ses populations disparaître en Europe au cours du 20<sup>ème</sup> siècle suite à la transformation de ses habitats. Il est en voie de disparition dans les marais Poitevin et charentais. Bien qu'encore bien répartie à l'échelle du marais de Rochefort, cette espèce n'a été découverte en 2002 que dans une vingtaine de stations (20% des parcelles en prairies prospectées).</p> <p>Sur ce site, la population souffre d'une fragmentation des milieux prairiaux. Ses effectifs semblent également connaître des variations interannuelles importantes en fonction notamment des aléas climatiques.</p> </div> </div> |
| <p><b>Biologie et habitats fréquentés</b></p>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Le Cuivré des marais est une espèce diurne habitant les milieux ouverts : prairies humides, mégaphorbiaies, clairières et allées forestières</li> <li><input type="checkbox"/> L'espèce se développe à la faveur de deux à trois générations par an (mai-juin, juillet-août, septembre-octobre). La chenille se nourrit sur différentes espèces d'oseilles sauvages <i>Rumex sp.</i> Le papillon est floricole. La présence de plantes nectarifères (menthes, Pulicaire, Salicaire...) lui est donc favorable.</li> </ul>  |
| <p><b>Facteurs défavorables / Problématiques de gestion</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fragmentation et altération de ses habitats (artificialisation des prairies...)</li> <li>- Disparition de la plante hôte (<i>Rumex sp.</i>) et des plantes nectarifères par traitements phytosanitaires,</li> <li>- Fauche précoces et globales faisant disparaître la plante hôte.</li> </ul>  |

### Orientations de gestion favorables à cette espèce

- ➔ Préserver les zones humides et leur fonctionnement hydrologique
- ➔ Favoriser le pâturage extensif
- ➔ Maintenir, en cas de fauche, une bande non fauchée en périphérie des parcelles
- ➔ Promouvoir la création de bandes enherbées le long des canaux et fossés

## Les limicoles et anatidés

|   |  |   |
|---|--|---|
| <p><b>Description<br/>Localisation</b></p>                                  | <p><b>Statut</b><br/>Espèces visées par la Directive Oiseaux (Annexe 1 et 2)</p>   |  <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-size: small;">Photos : LPO</p> |
|   | <p>D'importants stationnements de limicoles et d'anatidés sont observés en marais de Rochefort durant la période hivernale et de migration (Plus de 20 000 oiseaux d'eau dénombrés chaque année). Cette situation particulière a motivé le classement de cette zone en ZICO puis en ZPS au titre de la Directive Oiseaux.</p> <p><u>Les principales espèces visées (Hivernage et migration)</u></p> <p>- <i>Directive Oiseaux, Annexe 1</i> :<br/>Avocette élégante, Pluvier doré, Barge rousse...</p> <p>- <i>Directive Oiseaux, Annexe 2</i> :<br/>Oie Cendrée, Bernache cravant, Canard souchet, Canard chipeau, Sarcelle d'hiver Canard pilet, Pluvier argenté, Vanneau huppé, Bécasseau maubèche, Huîtrier pie, Barge à queue noire, Courlis cendré, Chevalier gambette...</p> <p>- <i>Autres espèces</i> :<br/>Bécasseau variable, Tadorne de Belon, Canard colvert...</p>           |   |
|   | <p><b>Biologie et habitats<br/>fréquentés</b></p> <p>Les marais littoraux de Rochefort sont situés sur l'une des principales voies de migration des oiseaux en Europe. Ils offrent des conditions privilégiées pour l'accueil de ces espèces de par la forte productivité biologique des milieux littoraux et le climat hivernal tempéré.</p> <p>Les vasières de la Baie d'Yves, les milieux littoraux associés (prés salés, lagunes) et les prairies de marais jouent des rôles complémentaires répondant aux exigences écologiques de ces espèces:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> les vasières et les milieux littoraux associés (prés salés, lagunes) constituent des sites de nourrissage et de reposoirs importants,</li> <li><input type="checkbox"/> les prairies représentent des zones de gagnage et d'alimentation privilégiées.</li> </ul> |   |
| <p><b>Facteurs<br/>défavorables /<br/>Problématiques de<br/>gestion</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des ressources trophiques des milieux littoraux</li> <li>- Altération des capacités d'accueil des zones d'hivernage ou de halte migratoire</li> </ul>  |   |

### Orientations de gestion favorables à ces espèces

- Maintenir les capacités d'accueil des vasières
- Maintenir les prairies de marais et les pratiques de gestion associées (pâturage, fauche)
- Conserver des zones de submersions hivernales



## Canaux et fossés de marais

Les Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels

|   |   |
|---|---|
| <p>Code N2000 : 3150<br/>Code Corine : 22.13</p>                | <p><b>Statut</b><br/>Habitat d'intérêt communautaire (Directive Habitats, Annexe I)<br/>Habitat d'espèces (Directive Habitats, Annexe II et IV et Directive Oiseaux)</p> <div style="float: right; border: 1px solid black; padding: 2px; text-align: center;"><b>184 ha</b></div>  |
| <p><b>Description<br/>Localisation</b></p>                      | <p>Cet habitat est représenté par l'ensemble du réseau hydraulique primaire (205 Km cartographiés), secondaire et tertiaire ainsi que par des plans d'eau (retenue d'eau de Breuil Magné, mares de tonnes en eau...).</p> <p>Ces milieux présentent une bonne richesse en éléments nutritifs et sont caractérisés par un ensemble de plantes aquatiques enracinées ou non au fond des canaux et fossés. Ils abritent plusieurs espèces végétales remarquables, menacées en Poitou-Charentes (<i>Utricularia australis</i>, <i>Ceratophyllum submersum</i>, <i>Callitriche truncata</i>)</p> <div style="text-align: right;">  <p style="font-size: small;">Photo : E. kerbirou, LPO</p> <p style="text-align: center;">Marais de Genouillé</p> </div> <p>La mosaïque formée par les prairies naturelles et le réseau hydraulique est un des principaux facteurs à l'origine de la richesse biologique du marais.</p> |
| <p><b>Espèces végétales caractéristiques</b></p>                | <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p><u>Parmi les espèces végétales caractéristiques du réseau hydraulique :</u></p> <p>Le Potamot pectiné, la Petite lentille d'eau, l'Hydrocharis des grenouilles ou Grenouillette, l'Azolla fausse-filicule...</p> </div> </div> <p style="text-align: center; font-size: small;"><i>Hydrocharis des grenouilles</i></p>   |
| <p><b>Fonctions environnementales vis à vis de la faune</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <u>Reproduction et Déplacement</u> : amphibiens, poissons et invertébrés (libellules...), oiseaux (Martin pêcheur...), Loutre et Vison d'Europe...</li> <li><input type="checkbox"/> <u>Alimentation</u> : anatidés, hérons, Loutre et Vison d'Europe...</li> </ul>   |
| <p><b>Facteurs défavorables / Problématiques de gestion</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envasement du réseau hydraulique,</li> <li>- Extension des espèces envahissantes (Jussies, Myriophylle du Brésil, Ragondins, Ecrevisses),</li> <li>- Enrichissement excessif du milieu en éléments nutritifs,</li> <li>- Utilisation d'herbicides, hormis en vue de la destruction localisée de plantes envahissantes.</li> </ul>  |

### Orientations de gestion favorables à cet habitat

- Assurer la fonctionnalité du réseau (limitation du comblement par des opérations de curage, maintien des connexions lors de travaux...)
- Lutter contre les espèces animales et végétales envahissantes
- Préserver la qualité de l'eau
- Maintenir des niveaux d'eau adaptés à la faune et à la flore (par la gestion syndicale ou des aménagements spécifiques)

## **La Loutre et le Vison d'Europe**

*Lutra lutra et Mustela lutreola*

|  |   |
|--|---|
| <b>Description<br/>Localisation</b>                                  | <p><b>Statut</b><br/>Espèces visées par la Directive Habitats (Annexes 2 et 4) dont le Vison <b>espèce prioritaire</b><br/>Espèces protégées au niveau national</p>   |
|  | <p>Ces deux espèces sont qualifiées de mustélidés semi-aquatiques car elles évoluent quasi exclusivement dans l'eau (Loutre) ou à proximité de l'eau (Vison)</p> <p>Les populations de Loutre d'Europe ont subi un fort déclin dans la plupart des pays d'Europe, dont la France depuis la moitié du XXème siècle. Aujourd'hui, l'espèce se maintient dans les départements de la façade atlantique et dans le massif central.<br/>La population en marais de Rochefort est difficilement quantifiable. Toutefois, elle exploite le réseau hydraulique du marais dans son ensemble comme l'atteste la découverte de nombreux indices de présence (empreintes, épreintes) le long des itinéraires échantillon réalisés en 2002 (35 itinéraires positifs sur les 46 réalisés).</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 10px;"> <p style="font-size: small;">Photo : P. Jourde, LPO</p> <p style="font-size: small;"><i>Loutre d'Europe</i></p> </div> </div> <p>L'aire de répartition du Vison d'Europe s'est considérablement réduite au cours du XXème siècle en Europe. Actuellement le noyau occidental situé dans le sud-ouest de la France et le nord de l'Espagne est isolé des populations de l'est de l'Europe. En France, le Vison d'Europe fait l'objet depuis 1999 d'une attention particulière, dans le cadre de la mise en œuvre d'un <u>Plan national de restauration</u>. Les données sur cette espèce en marais de Rochefort sont issues principalement de captures réalisées dans le cadre de ce plan et de captures involontaires lors de campagnes de piégeage de ragondins.</p> |
| <b>Biologie et habitats<br/>fréquentés</b>                           | <p><input type="checkbox"/> La Loutre d'Europe fréquente une grande majorité de milieux aquatiques, qu'ils soient courants ou stagnants, doux, saumâtres ou salés, ouverts ou boisés. Le réseau hydraulique constitue un axe de déplacement privilégié pour cette espèce qui fréquente de larges territoires : (2000 ha pour une femelle et plus de 10000 ha pour un mâle en marais Poitevin ). La végétation rivulaire et les ronciers conservés sur les berges des fossés constituent des gîtes pour cette espèce. La femelle met au monde 2 voire 3 à 4 loutrons qui ne seront sevrés qu'à 8 mois. En dehors de la période de reproduction, les loutres sont en général solitaires. La loutre chasse de nuit, essentiellement dans l'eau, où elle se nourrit majoritairement de poissons, mais aussi d'amphibiens, de crustacés, de mollusques, de mammifères et d'oiseaux (régime alimentaire variant en fonction des saisons et de la disponibilité en proies).</p> <p><input type="checkbox"/> Le Vison d'Europe fréquente préférentiellement les cours d'eau forestiers. En zone de marais, les fossés et canaux associés à des ripisylves et, potentiellement l'ensemble de la zone humide, sont fréquentés par l'espèce. La majorité de ses gîtes est située au sol à l'abri de la végétation rivulaire, dans une cavité entre les racines d'un arbre ou sous un tas de bois. Entre mars et juin, la femelle met au monde 2 à 7 jeunes. Le Vison chasse généralement de nuit en bordure d'eau. Son régime alimentaire est très diversifié : amphibiens, rongeurs, poissons, etc.</p>   |
| <b>Facteurs<br/>défavorables /<br/>Problématiques de<br/>gestion</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification des milieux aquatiques et fragmentation des zones humides</li> <li>- Dégradation de la qualité de l'eau avec pour conséquence la raréfaction de la ressource alimentaire (poissons, amphibiens)</li> <li>- Collisions routières</li> <li>- Piégeage et destruction involontaire lors de campagnes de piégeage</li> <li>- La compétition avec le Vison d'Amérique, introduit en France vers 1925 et des maladies peuvent aussi affecter le Vison d'Europe</li> </ul>   |

### **Orientations de gestion favorables à ces espèces**

- Maintenir et restaurer les zones humides et garantir leurs connexions
- Garantir la ressource et la qualité en eau
- Adapter les ouvrages de franchissement routier
- Privilégier le piégeage sélectif lors des campagnes de lutte contre le ragondin



## les mégaphorbiaies et roselières

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin et Roselières

|   |  |                                     |
|---|--|-------------------------------------|
| <p>Code N2000 : 6430<br/>Code Corine : 37.7</p> | <p><b>Statut</b><br/><u>Mégaphorbiaies</u><br/>Habitat d'intérêt communautaire (Directive Habitats, Annexe I)<br/>Habitat d'espèces (Directive Habitats, Annexe II et IV et Directive Oiseaux)</p>   | <p><b>Surfaces non estimées</b></p> |
| <p>Code Corine : 53.1</p>                       | <p><u>Roselières</u><br/>Habitat d'espèces (Directive habitats, An II et IV, Directive Oiseaux)</p>  |                                     |
| <p><b>Description Localisation</b></p>          | <p>Les mégaphorbiaies et roselières linéaires n'ont pas été séparées cartographiquement de l'habitat «Rivières, canaux et fossés eutrophes de marais ». Des mégaphorbiaies ponctuelles ont été identifiées sur 6 sites.</p> <div data-bbox="443 640 679 987" style="display: inline-block; vertical-align: top;"> </div> <p>Les <b>mégaphorbiaies</b> représentent des prairies humides à grandes « phorbes », c'est à dire des espèces végétales autres que des graminées ou des roseaux. Elles sont situées au niveau des berges des fossés et canaux du marais, ainsi que sur de rares prairies de marais ou des lisières forestières. Elles atteignent un développement maximal dans les parcelles irrégulièrement exploitées.</p> <p>Ces milieux possèdent une grande valeur faunistique et floristique (présence de deux espèces végétales en voie de disparition sur l'ensemble du territoire français et protégées en Poitou-Charentes : la Gesse des marais et l'Euphorbe des marais).</p> <p>Les <b>roselières</b> sont des formations végétales dominées par une espèce : le roseau commun. Elle peuvent recouvrir au sens large les phragmitaies, scirpaies et cariçaies.</p> <p>Ces habitats sont très peu représentés à l'échelle du marais de Rochefort, en raison notamment d'une exploitation de ce territoire pour l'élevage.</p> <p><b>Espèces végétales caractéristiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mégaphorbiaies sont dominées par des espèces végétales vivaces et de grande taille : Epilobe hirsute, Eupatoire chanvrine, Pigamon jaune, Gesse des marais, Euphorbe des marais, Guimauve officinale, Laïche cuivrée (* <i>Liens floristiques et dynamiques très forts entre les Mégaphorbiaies et les Prairies subhalophiles thermo-atlantiques et les Prairies humides eutrophes</i>).</li> <li>- Les roselières sont dominées par le roseau commun (<i>Phragmites australis</i>)</li> </ul> <p><b>Fonctions environnementales vis à vis de la faune</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <u>Reproduction</u><br/>Mégaphorbiaies : insectes (insectes butineurs, papillons dont le Cuivré des marais...), amphibiens et reptiles / Roselières : Passereaux paludicoles, Busards des roseaux, Gorge-bleue à miroir...</li> <li><input type="checkbox"/> <u>Repos</u><br/>Les végétations rivulaires des fossés constituent des gîtes privilégiés pour la Loutre d'Europe</li> <li><input type="checkbox"/> <u>Hivernage</u> :<br/>Roselières : hivernage de certaines espèces comme le Butor étoilé, la mésange à moustache, la mésange rémiz</li> </ul> |                                     |

### Orientations de gestion favorables à ces habitats

- Mettre en place des modes de gestion adaptés au maintien de roselières et Mégaphorbiaies (fauches d'entretiens, pâturage très extensif)
- Préserver les végétations rivulaires lors des travaux en marais

## Les Boisements et la trame bocagère du marais

|   |  |                      |
|---|--|----------------------|
| <p>Code Corine :<br/>41.22 / 84.1, 84.4</p>                                 | <p><u>Statut</u><br/>Habitat d'espèces (Directive Habitats, Annexe II et IV et Directive Oiseaux)</p>  | <p><b>452 ha</b></p> |
| <p><b>Description<br/>Localisation</b></p>                                  | <p>Les principaux boisements sont constitués de Frênaies-chênaies localisées dans les diverticules et fonds de vallées au Nord du périmètre du marais de Rochefort (communes de Salles-sur-mer, St Vivien, Thairé, Ballon, Ciré d'Aunis, Ardillières, Landrais). Certains de ces boisements représentent d'anciennes terrées (boisements humides autrefois entretenus pour la production de bois de chauffage). Enfin, quelques plantations de peupliers sont également à signaler dans ces secteurs.</p> <p>Hormis le linéaire boisé remarquable le long du canal de Charras, l'ensemble des alignements boisés et du maillage bocager (haies de Frênes des marais Bocagers, haies de Tamaris dans les secteurs littoraux), n'a pas été cartographié à l'échelle du site.</p> <p>Eléments marquant du paysage, les haies assurent un rôle important de frein à l'érosion et de régulation climatique et hydrique ainsi que pour le maintien de la biodiversité animale et végétale (zone d'abri et source de nourriture pour de nombreuses espèces)</p> |                      |
| <p><b>Fonctions<br/>environnementales<br/>vis à vis de la faune</b></p>     | <p><input type="checkbox"/> <u>Reproduction</u>: Chauves-souris arboricoles (Murin de Bechstein, Barbastelle), insectes (Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant...), Colonies d'ardéidés (Héron pourpré, Héron cendré, Aigrette garzette), Milan noir, Pics, Huppe fasciée, Chouette chevêche</p> <p><input type="checkbox"/> <u>Déplacement</u>: Les alignements boisés constituent des axes de déplacement privilégiés pour des espèces comme le Vison d'Europe ou les Chauves-souris (rôle corridor)</p>   |                      |
| <p><b>Facteurs<br/>défavorables /<br/>Problématiques de<br/>gestion</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abandon de l'entretien des boisements</li> <li>- Comblement du réseau hydraulique associé</li> <li>- Elimination systématique des arbres morts</li> <li>- Non renouvellement des linéaires boisés (arbres dépérissant)</li> </ul>   |                      |



Photo : S. Mériaux, CA17.

### Orientations de gestion favorables à cet habitat

- Maintenir les boisements humides de pourtour du marais par une exploitation raisonnée
- Assurer en cas d'exploitation la préservation d'arbres creux ou fissurés
- Favoriser le maintien et l'entretien du maillage bocager et encourager la plantation de haies, de ripisylves de frênes
- Maintenir et restaurer la continuité du bocage dans le marais et entre le marais et les terres hautes

## La Rosalie des Alpes

*Rosalia alpina*

|   |  |
|---|--|
| <b>Description<br/>Localisation</b>   | <p><b>Statut</b><br/>Espèce <b>prioritaire</b> visée par la Directive Habitats (An. 2 et 4) et protégée au niveau national</p>   |
|   | <div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-size: small; margin-right: 5px;">Photo : P. Jourde, LPO</div>  <div style="margin-left: 10px;"> <p>La Rosalie des Alpes est un coléoptère aux longues antennes bleues et au corps brun-gris ponctué de tâches noires, mesurant entre 14 et 38 mm.</p> <p>En France, l'espèce est présente surtout dans les Alpes, le massif central. Les populations de plaine sont principalement observées dans l'Ouest de la France et en Corse. Ailleurs en Europe, elle est bien présente les pays méditerranéens (Italie du sud et Grèce) ainsi que dans les forêts d'Europe centrale.</p> </div> </div> <p>En marais de Rochefort, l'espèce est assez largement répandue dans les boisements et bocages. De fortes densités ont été observées dans le bocage au Nord de l'île d'Albe, dans les bois de la frange Nord du marais, le long du canal de Charras ainsi que ponctuellement dans des boisements épars dans les parties sud et est du site. L'espèce ne semble pas menacée à court terme. Elle est essentiellement dépendante du maintien des boisements de frênes et du bocage.</p> |
|   | <p><b>Biologie et habitats fréquents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La Rosalie des Alpes est inféodée aux arbres sénescents ou morts, d'essences variées (frêne notamment). Les adultes ont une activité diurne et sont généralement observés sur des troncs et des souches.</li> <li><input type="checkbox"/> La durée du cycle de développement de cette espèce est de 2 à 3 ans. Les œufs sont déposés dans les anfractuosités des arbres. Les larves saproxylophages se développent localement essentiellement dans les frênes. Les adultes ne sont visibles que pendant une courte période dans l'année : l'émergence intervient, en marais de Rochefort, de début juin à fin juillet.</li> </ul>  |
| <p><b>Facteurs défavorables / Problématiques de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elimination des arbres morts et des vieux arbres têtards</li> <li>- Fragmentation et disparition des haies, ripisylves et boisements humides</li> <li>- Rotation d'entretien ou de coupe trop rapide</li> <li>- Usage excessif d'insecticides</li> </ul> |  |

### Orientations de gestion favorables à cette espèce

- Préserver les vieux arbres et conserver du bois mort au sol lors des opérations d'entretien
- Maintenir, restaurer et planter des haies et des ripisylves (frêne de préférence)
- Laisser des bouquets d'arbres vieillir
- Favoriser le traitement en têtard plutôt qu'en taillis

## **Le Héron pourpré**

*Ardea purpurea*

|   |   |
|---|---|
| <b>Description<br/>Localisation</b>   | <p><b>Statut</b><br/>Espèce visée par la Directive Oiseaux (An I) et protégée au niveau national</p>  |
|   | <p>En France, les principaux sites de nidification du Héron pourpré se situent en Camargue, dans la Dombes, en Brenne et sur la façade atlantique. Comme ailleurs en Europe, ses populations sont en régression.<br/>En Poitou-Charentes, la population se concentre en Charente-Maritime (principal département au niveau français pour l'accueil de cette espèce). Les héronnières se situent essentiellement dans le marais Poitevin Charentais et le marais de Rochefort.</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 5px; font-size: 8px; writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Photo : P. Prigent</div> </div> <p>Sur ce site, cinq boisements étaient occupés en 2002 par des colonies totalisant 141 couples nicheurs (<i>bois des Mottes</i> et <i>bois de l'Angle</i> (St Vivien), <i>bois des Mornards</i> (Ciré d'Aunis), <i>Pré du fond</i> et <i>Pré de Moins</i> le long du Canal de Charras (Breuil-Magné). Cette dernière colonie figurait dans les années 1970 parmi les principales colonies du marais de Rochefort (effectifs maximum de 140 couples), ce qui avait motivé le classement du site en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) en 1982.</p> |
|   | <p><b>Biologie et habitats fréquentés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Le Héron pourpré est un migrateur. Après avoir passé l'hiver en Afrique, il regagne ses zones de reproduction en avril. Etroitement lié aux grands marais d'eau douce, il niche habituellement dans les roselières, mais en Charente-Maritime, l'absence de ces milieux a conduit les colonies à s'installer dans les arbres. Les bois inondés et denses, situés en périphérie de marais sont des sites privilégiés.</li> <li>❑ Pour se nourrir, le Héron pourpré affectionne les berges des canaux et fossés pourvus d'un écran végétal lui permettant de se dissimuler. Son régime alimentaire est composé d'invertébrés, de poissons, d'amphibiens et des micro-mammifères</li> </ul>   |
| <p><b>Facteurs défavorables / Problématiques de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Raréfaction de sites de nidification favorables</li> <li>- Dérangement en période de reproduction</li> <li>- Périodes et modes d'exploitation des boisements occupés par des colonies inadaptés (dégagement des sous-bois...)</li> </ul> |   |

### **Orientations de gestion favorables à cette espèce**

- Maintenir les boisements humides de pourtour du marais par une exploitation raisonnée et une gestion hydraulique adaptée
- Mettre en place des mesures de gestion des colonies (conventions de gestion avec les propriétaires des bois abritant des colonies)
- Acquérir les sites les plus importants dans le but d'une gestion conservatoire spécifique



### Les pelouses calcaires

Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires

|   |  |                        |
|---|--|------------------------|
| <p>Code N2000 : 6210<br/>Code Corine : 34.332</p>               | <p><b>Statut</b><br/>Habitat d'intérêt communautaire (Directive Habitats, Annexe I)<br/>Habitat d'espèces (Directive Habitats - Annexe IV et Directive Oiseaux)</p>  | <p><b>&lt; 5ha</b></p> |
| <p><b>Description<br/>Localisation</b></p>                      | <p>Cet habitat se présente sous la forme de pelouses rases se développant sur un sol calcaire de très faible épaisseur (réserves en eau très faibles). Les pelouses calcaires représentent sur le site des habitats très ponctuels et localisés. Les principaux sites recensés en marais de Rochefort concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des pelouses sur cordons de galets fossiles sur le littoral (Anse de Fouras)</li> <li>- Les flancs très abrupts d'exposition ouest/sud-ouest de l'île de Liron (commune du Breuil-Magné).</li> </ul> <p>De par ces conditions pédologiques et climatiques particulières, ces pelouses sont, généralement des milieux riches en espèces végétales d'origine méridionales. Les pelouses présentes sur le site des marais de Rochefort ne font pas exception puisque 6 espèces végétales rares ou menacées ont été inventoriées dont la Trigonelle de Montpellier <i>Trigonella monspeliaca</i>, espèce méditerranéenne en limite Nord de sa répartition.</p> |                        |
| <p><b>Espèces végétales caractéristiques</b></p>                | <p>Immortelle stoechas, Inule des montagnes, Buplèvre aristé, Lin raide...</p>   |                        |
| <p><b>Fonctions environnementales vis à vis de la faune</b></p> | <p>Du fait de leur surface réduite, ces pelouses hébergent peu d'espèces de faune</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <u>Reproduction</u> : Reptiles, papillons (Azuré du serpolet)...</li> <li><input type="checkbox"/> <u>Abri</u> : Passereaux, Pie-arièche écorcheur...</li> </ul>   |                        |
| <p><b>Facteurs défavorables / Problématiques de gestion</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fermeture des pelouses par manque d'entretien (envahissement par des espèces végétales concurrentes)</li> <li>- Pratiques sportives inadaptées au maintien de ces habitats (moto tout terrain...)</li> </ul>  |                        |



Photo : E. Kerbirou, LPO

### **Orientations de gestion favorables à cet habitat**

- Réhabiliter les pelouses en voie de fermeture par un débroussaillage et un arrachage des ligneux, suivi d'un entretien régulier par fauche
- Informer et sensibiliser les propriétaires et usagers de l'existence et de la richesse de ces milieux

## Les Mares temporaires

*Mares temporaires méditerranéennes et Eaux oligo-mésotrophes à gazons amphibie*

|  |   |
|--|---|
| <p>Code N2000 / Corine</p> <p>3170 / 22.343<br/>3130 / (22.11 à 22.13) x 22.32</p> | <p><b>Statut</b><br/>Habitats d'intérêt communautaire (Directive Habitats, Annexe I)<br/>Habitats d'espèces (Directive Habitats, Annexe IV et Directive Oiseaux)</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin-left: auto; margin-right: auto;">&lt; 5 ha</div> <p>① Mares temporaires méditerranéennes (<b>habitat prioritaire</b>)<br/>② Eaux oligo-mésotrophes à gazons amphibie</p>   |
| <p><b>Description Localisation</b></p>   | <p>Les mares temporaires se déclinent sur le marais de Rochefort en deux types d'habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les <b>Mares temporaires méditerranéennes</b></li> <li>- les <b>Eaux oligo-mésotrophes à gazons amphibie</b></li> </ul> <p>Ces habitats se présentent sous forme de fins gazons de végétation en bordure de dépressions temporairement inondées (« Pas » entre des parcelles, mares de tonnes...). Tous les facteurs à l'origine du développement de ces habitats ne sont encore expliqués : conditions de sol, qualité de l'eau ...</p> <p>Les mares temporaires méditerranéennes ne sont connues sur le site que de manière très ponctuelle au niveau d'une dizaine de petites mares au sein de la Réserve Naturelle des marais d'Yves. En dehors de cet espace, quelques très rares stations ont été découvertes, en général sur des plans d'eau à vocation cynégétique, toujours à moins de 2km du littoral (bri jeune, peu dessalé).</p> <p>Les Eaux oligo-mésotrophes à gazons amphibie constituent un habitat proche de celui des mares temporaires méditerranéennes, mais ne se développent pas dans les mêmes conditions de sol (bri récent) et de qualité d'eau (eaux moins riches en éléments nutritifs, situation vraisemblablement liée à une alimentation principale par les eaux de pluie).</p> |
| <p><b>Espèces végétales caractéristiques</b></p>                                   | <div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg); font-size: small; margin-right: 5px;">Photo : J. Terrisse, LPO</div>  <div style="margin-left: 10px;"> <p>① Crypside piquant, Arroche prostrée, Petite-centaurée en épi</p> <p>② Jonc des crapauds, Renouée des oiseaux, Salicaire à trois bractées (rare espèce méditerranéenne présente en région centre-atlantique, protégée au niveau national)</p> </div> </div> <p style="text-align: center; font-size: small;"><i>Salicaire à trois bractées</i></p>   |
| <p><b>Fonctions environnementales vis à vis de la faune</b></p>                    | <p><input type="checkbox"/> <b>Reproduction</b> : Nidification (Echasse blanche, Guifette noire, Sarcelle d'été...) reproduction d'amphibiens (Rainette méridionale et rainette arboricole, Grenouille agile...)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Repos et alimentation</b> : Accueil des oiseaux d'eau</p>   |
| <p><b>Facteurs défavorables / Problématiques de gestion</b></p>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- En l'absence d'entretien, envahissement par des plantes herbacées vivaces (Joncs, Scirpes...)</li> <li>- Enrichissement des eaux en éléments nutritifs</li> </ul>  |

### Orientations de gestion favorables à l'habitat

- Maintenir les pratiques de gestion extensive (pâturage, fauche)
- favoriser les alternances de phases sèches et de phases en eau favorisant le développement de la flore patrimoniale et maintenir des berges en pentes douces
- Proscrire l'usage de fertilisants ou amendements au niveau de ces mares

## **Habitats et espèces associées du littoral**



## Les Vasières et prés salés

Grandes criques et baies peu profondes et Végétations halophiles des prés salés

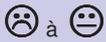
|   |  |
|---|--|
| <p>Code N2000 / Corine :</p> <p>1160 / 12<br/>1310 / 15.11<br/>1330 / 15.13<br/>1320 / 12.2</p>   | <p><b>Statut</b><br/>Habitats d'intérêt communautaire (Directive Habitats, Annexe I)<br/>Habitat d'espèces (Directive Oiseaux)</p> <p style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 2px;"><b>2729 ha</b></p> <p>① Les grandes criques et baies peu profondes<br/>② Les Végétations à Salicorne<br/>③ Les Prés salés atlantiques<br/>④ Les Prés à Spartine</p>  |
| <p><b>Description Localisation</b></p> <p><b>Espèces végétales caractéristiques</b></p> <p><b>Fonctions environnementales vis à vis de la faune</b></p> <p><b>Facteurs défavorables / Problématiques de gestion</b></p> | <p>L'habitat <i>Grandes criques et baies peu profondes</i> est représenté sur le site de marais de Rochefort par la totalité des vasières intertidales de la Baie d'Yves (2730 ha, soit le deuxième habitat en terme de surfaces après les prairies de marais).</p> <p>Les végétations halophiles des prés salés (12 ha) sont présentes sous forme de tâches ponctuelles dans l'anse des Boucholeurs et de Fouras (haut de l'estran et arrière des digues).</p> <p>L'ensemble de ces habitats aux groupements végétaux très caractéristiques présente un intérêt majeur au niveau européen. Ces milieux constituent, en particulier, par leur richesse en algues et invertébrés, des zones d'alimentation très appréciées des limicoles et anatidés.</p> <p>① Zostère naine, diatomées<br/>② Salicorne rameuse, Soude commune, Orge marine<br/>③ Salicorne rampante, Obione, Jonc maritime<br/>④ Spartine maritime</p> <p><input type="checkbox"/> Accueil et alimentation des oiseaux d'eau en hivernage et migration : les riches peuplements d'invertébrés (mollusques, crustacés, annélides...) enfouis dans le substrat et les herbiers de Zostère constituent la base de nutrition de divers groupes d'oiseaux</p> <p><input type="checkbox"/> Nourriceries pour les juvéniles de poissons et de crustacés</p> <p>Des habitats à l'interface du marais et des eaux marines :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une position de réceptacle des différentes activités menées à l'échelle du bassin versant qui peut poser des problèmes de qualité de l'eau (eutrophisation)</li> <li>- Une dépendance vis à vis de la ressource en eau douce, facteur de productivité biologique des vasières</li> </ul> |



Photo : E. Kerbiriou, LPO

### Orientations de gestion favorables à ces habitats

- ➔ Veiller au maintien de la productivité des vasières et de la qualité des eaux littorales
- ➔ Privilégier pour les végétations halophiles (prés salés, végétations à salicorne, prés à Spartine) la non intervention comme mode de gestion le plus approprié
- ➔ Informer et sensibiliser les usagers à la vulnérabilité de ces milieux



## Les Dunes et habitats du haut de plage

*Dunes, Végétations des laisses de mer et falaises avec végétation*

|  |   |                     |
|--|---|---------------------|
| <p>Code N2000 / Corine :</p> <p>2110 / 16.21<br/>2120 / 16.212<br/>2130 / 16.222<br/>2180 / 16.29<br/>2190 / 16.31 à 16.35</p> <p>1710 / 1210<br/>18.21 / 1230</p> | <p><b>Statut</b><br/>Habitats d'intérêt communautaire (Directive Habitats, Annexe I)<br/>Habitat d'espèces (Directive Habitats, Annexe II et IV et Directive Oiseaux)</p> <p>Milieux Dunaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>① Dunes embryonnaires</li> <li>② Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i></li> <li>③ Dunes côtières fixées à végétation herbacée (<b>habitat prioritaire</b>)</li> <li>④ Dunes boisées du littoral atlantique</li> <li>⑤ Dépressions humides intradunales</li> </ol> <p>Autres habitats du haut de plage :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>⑥ Végétations annuelles des laisses de mer</li> <li>⑦ Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques</li> </ol>   | <p><b>68 ha</b></p> |
| <p><b>Description<br/>Localisation</b></p>   | <p>Les dunes sont situées en grande partie au sein de la Réserve Naturelle (cordon isolant la lagune des Mattes de l'estran des Boucholeurs). Divers facteurs naturels sont susceptibles d'influencer l'état de conservation de ces dunes : recul du cordon dunaire (forte érosion localement), densification de la végétation herbacée en relation avec les populations des lapins de garenne présentes...</p>  <p style="text-align: right; font-size: small;">Photo : E. Kerbiriou, LPO</p> <p>Les laisses de mer sont localisées au sommet des estrans de l'Anse des Boucholeurs et de Fouras (débris coquilliers, animaux et végétaux en décomposition, riches en matière organique azotée). La végétation qui s'y développe forme la première ceinture de végétation des massifs dunaires (rôle important dans l'équilibre sédimentaire littoral).<br/>Les falaises avec végétation se présentent sous la forme d'une pelouse très discontinue au niveau de micro-falaises au sud de l'Anse de Fouras entre la Sauzaie et le Cadoret.</p> |                     |
| <p><b>Espèces végétales caractéristiques</b></p>   | <ol style="list-style-type: none"> <li>① Chiendent</li> <li>② Oyat</li> <li>③ Laïche des sables, Raisin de mer, Cynoglosse des dunes * (<i>espèce endémique française, protégée au niveau national et inscrite à l'annexe II de la Directive habitats comme espèce prioritaire</i>)</li> <li>④ Saule roux, Saule blanc</li> <li>⑤ Potamot pectiné, Characées, Trèfle fausse-bardanne, Jonc strié</li> </ol> <p>Pourpier de mer, Soude épineuse, Betterave maritime<br/>Criste marine. Statice de Dodart. Inule faux-crithme. Plantain corne-de-cerf</p>   |                     |
| <p><b>Fonctions environnementales vis à vis de la faune</b></p>  | <p><input type="checkbox"/> <b>Reproduction</b> : nidification du Pipit rousseline et du Petit Gravelot (dunes), reproduction du Pélobate cultripède (dépressions arrière-dunaires)</p> <p><input type="checkbox"/> <b>Alimentation</b> : de nombreuses espèces de limicoles migrateurs et hivernants fréquentent les laisses de mer pour se nourrir d'invertébrés marins</p>   |                     |
| <p><b>Facteurs défavorables / Problématiques de gestion</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pollution des habitats littoraux par les hydrocarbures</li> <li>- Un déficit sédimentaire qui menace la régénération du cordon dunaire au Nord de l'Anse des Boucholeurs</li> <li>- La fermeture des milieux dunaires intérieurs en l'absence d'entretien de la végétation</li> <li>- La sensibilité des milieux arrière-dunaires (dunes boisées, dépressions intradunales) aux fluctuations de la nappe phréatique</li> </ul>  |                     |

### Orientations de gestion favorables à ces habitats

- ➔ Préconiser la non intervention sur les cordons dunaires littoraux et les Falaises avec végétation
- ➔ Protéger les milieux dunaires littoraux et poursuivre la gestion pastorales des habitats dunaires intérieurs de la Réserve Naturelle d'Yves (dunes boisées, dépressions intradunales)
- ➔ Sensibiliser à la fragilité des milieux littoraux

## Le Cynoglosse des dunes

*Omphalodes littoralis*

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Description<br/>Localisation</b></p>                      |  <p style="font-size: small; transform: rotate(-90deg); position: absolute; left: -40px; top: 50px;">Photo : E. Kerbiriou, LPO</p> <p>Le Cynoglosse des dunes est une petite plante glauque appartenant à la famille des Boraginacées, mesurant de 3 à 15 cm de hauteur et présentant des fleurs blanches. C'est une espèce endémique des dunes françaises atlantiques : son aire de répartition mondiale est comprise entre la Charente-Maritime et le Finistère.</p> <p>Sur le site, l'Omphalodes occupe une unique station formant une bande de 300m de long sur 50m de large, soit 1.5ha (plus de 90% situés à l'intérieur du périmètre de la Réserve Naturelle des marais d'Yves).</p> <p>En fonction des conditions climatiques, les populations fluctuent de quelques milliers de pieds lors des "mauvaises" années à plus de 100 000 lors des "bonnes" années (cas de l'année 2001 par exemple).</p> <p>Si cette espèce apparaît comme en très forte régression sur l'ensemble de son aire de répartition (impact de l'urbanisation du littoral, de la fréquentation touristique, des loisirs motorisés sur dunes...), il n'en va pas de même sur ce site où la station, suivie depuis 1986, ne présente pas de régression particulière. Elle connaît même une extension vers le Nord, sans doute en relation avec l'évolution du cordon dunaire.</p> |
| <p><b>Caractéristiques biologiques et écologiques</b></p>       | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Le Cynoglosse des dunes est une espèce annuelle. Les premières pluies d'automne et la chute des températures lèvent la dormance des graines qui germent dès le mois d'octobre. L'espèce passe l'hiver sous forme de plantule. La floraison débute vers la mi-avril et peut se poursuivre jusqu'à la fin mai, puis la plante se dessèche et meurt en émettant un grand nombre de fruits (akènes) dont la dissémination est assurée essentiellement par les lapins et, secondairement par la fréquentation humaine. La pluviométrie joue un rôle considérable dans les variations inter-annuelles des populations.</li> <li><input type="checkbox"/> Le Cynoglosse des dunes est une espèce qui se développe surtout dans les ouvertures du tapis végétal des pelouses arrière-dunaires engendrées par un léger piétinement ou le grattis des lapins. Sur le site, il occupe essentiellement divers faciès de l'habitat « Dunes côtières fixées à végétation herbacée » (dunes grises, 2130UE). Il se rencontre aussi, mais de manière plus marginale, dans des groupements dunaires pionniers très ouverts situés de part et d'autre du chemin menant à la plage de l'Anse des Boucholeurs.</li> </ul>  |
| <p><b>Facteurs défavorables / Problématiques de gestion</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La fragilisation croissante du cordon dunaire</li> <li>- Les incursions de la mer favorisant le remplacement de la pelouse dunaire par une friche dense à Agropyre (<i>Elymus pycnanthus</i>)</li> <li>- L'apport par la mer de déchets en haut de plage entraînant un enrichissement du substrat très défavorable au maintien de l'Omphalodes</li> </ul>   |

### Orientations de gestion favorables à cette espèce

- La protection et le maintien de milieux dunaires « ouverts »



## Les Lagunes

|  |  |   |
|--|--|---|
| Code N2000 : 1150<br>Code Corine : 21                    | <b>Statut</b><br>Habitat d'intérêt communautaire <b>prioritaire</b> (Directive Habitats, Annexe I)<br>Habitat d'espèces (Directive Oiseaux)  | <b>51,5 ha</b>  |
| <b>Description<br/>Localisation</b>                      | <p>Les lagunes sont des étendues d'eau salée côtière, peu profondes, de salinité et de volume d'eau variable, séparées de la mer par une barrière de sable ou de galets. Le fonctionnement hydraulique de ces lagunes (renouvellement en eau salée, niveaux d'eau...) est le facteur essentiel pour assurer le maintien de ces habitats et de leur valeur biologique.</p> <p>Sur le site, l'habitat est représenté par 3 bassins séparés par des digues au sein de la Réserve Naturelle des marais d'Yves. Sa gestion est prise en compte dans le cadre du plan de gestion de la réserve. Une alimentation minimale en eau est notamment réalisée en période estivale par l'intermédiaire d'une pompe solaire.</p> | <br>Photo : LPO. |
| <b>Espèces végétales caractéristiques</b>                | Potamot pectiné, Ruppia, Scirpes maritimes, Jonc de Gérard, pelouses à Salicorne   |   |
| <b>Fonctions environnementales vis à vis de la faune</b> | <input type="checkbox"/> Alimentation : Cet habitat, caractérisé notamment par des herbiers de <i>Ruppia maritima</i> , est le lieu d'une forte production biologique (mollusques, crustacés...). Ces invertébrés benthiques consommés par les poissons et les oiseaux sont un maillon important de la chaîne alimentaire.<br><br><input type="checkbox"/> Zone de repos : la lagune joue un rôle important de reposoir de marée haute pour les oiseaux d'eau.   |   |
| <b>Facteurs défavorables / Problématiques de gestion</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvais entretien des dessertes hydrauliques</li> <li>- Absence d'assecs réguliers</li> </ul>   |   |

### Orientations de gestion favorables à cet habitat

→ Maintenir la fonctionnalité hydraulique et biologique de cet habitat par une gestion adaptée